

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents
> h. Comité En exercice
Syndical 1

Présents

37 37 19

Date de la convocation

23 09 10

Date d'affichage

23 09 10

Objet de la Délibération

2010-10-13

Candidature pour l'obtention
du label Vignobles et
Découvertes

Séance du 11 octobre 2010

L'an deux mille dix

Et le onze octobre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

F.BARSE (Bédarieux), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), C.FRANCES (CdC Saint-Chinian), F.GALBE (Commune Poujol/Orb), M.GIL (CdC Orb-Taurou), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), F.MARTY (CdC Orb Jaur), H.OBIOLS (CdC Lirou et Canal du Midi), M.OLMOS (CdC Minervois), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian) JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

26 OCT. 2010

SERVICE COURRIER

Acte 18/10/10 Maire
après dépôt en Préfecture
le 18/10/10

Objet : Candidature pour l'obtention du label Vignobles et Découvertes.

Début 2010, le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et le Secrétariat d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation ont lancé l'appel national à candidatures au nouveau label Oenotourisme.

Ce label a pour objectif d'offrir plus de visibilité à la destination et plus de lisibilité au client, notamment en incitant le développement de :

- l'efficacité touristique des destinations viticoles,
- l'image globale, la notoriété et les ventes pour tous les acteurs du tourisme viticole.

Il s'agit de conquérir une nouvelle clientèle sensible à l'univers du vin mais non connaisseuse, qui peut être individuelle, de groupe, française et internationale, et à la recherche d'excursion ou de court séjour.

Le label distinguera les destinations proposant une offre complète, correspondant à une pratique de court séjour, pertinente sur la thématique du vignoble, et de qualité. La destination candidate devra proposer un ou plusieurs partenaire(s) dans les domaines suivants : hébergement, restauration, visite de caveaux vigneron, découverte de sites (patrimoniaux, naturels, culturels, relatifs à la découverte de savoir-faire), office(s) de tourisme, structure(s) réceptive(s).

D'autres activités viendront enrichir l'offre de la destination, comme les événements autour du vin ou associant l'univers du vin, les activités sportives ou de loisirs et les activités de bien-être et de santé.

Le périmètre de la destination, établi à une trentaine de kilomètres devra être en cohérence avec un bassin touristique et une pratique de court séjour.

Deux types d'engagements seront demandés aux territoires soumissionnaires :

1. être engagé dans une démarche qualité, le label s'appuyant e sur les démarches qualité existantes portées par les réseaux nationaux ou territoriaux ;
2. respecter des engagements spécifiques au label liés à l'univers du vin, à la communication sur les autres partenaires du label.

Dans le cadre du Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique, le Pays s'est déjà engagé, globalement, sur une démarche qui répond aux cahiers des charges pour l'obtention de ce label Vignobles et Découvertes.

Par ailleurs, le précédent programme Leader + (1999-2006) « Couleurs d'Orb en Languedoc », dédié au tourisme patrimonial vigneron, a permis l'acquisition de savoir-faire dans le domaine du tourisme vigneron.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée d'acter la candidature du Pays pour l'obtention de ce label qui entérinera et légitimera, notamment, son positionnement et sa démarche.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical acte la candidature du Pays pour l'obtention de ce label Vignobles et Découvertes qui entérinera et légitimera, notamment, son positionnement et sa démarche.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 11 octobre 2010.


Le Président
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
26 OCT. 2010
SERVICE COURRIER